



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'examen
Review Committee

ᑲ · ᐅᑳ · ᐱᐱᐅᐅ ᐱᐱ ᑲᐅᐅ
ᐱᐱᐅᐅ ᐱᐱᐅᐅ
ᐱᐱᐅᐅ

COMPTE-RENDU

312^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(adopté)

DATE : Les 5 et 6 novembre 2013

ENDROIT : Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque Est
Salles 5A et 4B

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Pierre Mercier, président, Québec
Philip Awashish, ARC
Daniel Berrouard, Québec
Brian Craik, ARC
Robert Lemieux, Québec

Secrétaire exécutive: Marie-Michèle Tessier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion est déclarée ouverte à 14h00 et l'ordre du jour suivant est adopté :

- 1) **Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour**
- 2) **Adoption du compte-rendu de la 311^e réunion**
- 3) **Projet minier de métaux BlackRock**
 - a) **Demande de certificat d'autorisation**
- 4) **Projet minier du lac Bachelor**
 - a) **Demande d'approbation du plan de restauration du site minier**
- 5) **Projet Eastmain 1A et dérivation Rupert**
 - a) **Demande de modification au C. A. : Travaux de stabilisation de berge le long de la rive gauche de La Grande Rivière**
 - b) **Information sur les rapports :**
 - *Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères multispécifiques aménagées dans les biefs. Rapport d'étude 2012, conformément à la condition 5.6 du C. A.*
 - *Suivi de la dynamique des rives et des îles de l'estuaire de la Grande Rivière, conformément à la condition 5.1 du C. A.*
 - *Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune – Travaux 2012, conformément à la condition 5.24 du C. A.*
 - *Suivi de l'intégrité et de l'efficacité des tapis granulaires le long des berges de la Grande Rivière en aval de la centrale de La Grande-1, conformément à la condition 5.1- du C. A.*
 - c) **Rédaction du rapport de consultation publique**
- 6) **Caribou forestier**
- 7) **Alimentation électrique des installations minières BlackRock par Hydro-Québec**
 - a) **Demande de certificat d'autorisation**
- 8) **Projet minier Whabouchi**
 - a) **Demande de certificat d'autorisation**
- 9) **Projet minier Éléonore**
 - a) **Demande de modification : gestion des matières résiduelles**
- 10) **Projet de prolongement de la route 167 Nord (MTQ)**
 - a) **Demande de modification au certificat d'autorisation : Construction dans le lit d'un cours d'eau au km 141+735**

11) Exploitation d'une carrière de plus de 3 ha – Terrain élevé à Chisasibi
a) Demande de certificat d'autorisation

12) Suivi de la correspondance

13) Questionnaire du CCEBJ sur la participation publique

14) Varia

15) Date et lieu de la prochaine rencontre

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA 311^E RÉUNION

Le compte-rendu de la 311^e réunion est adopté tel quel.

3. PROJET MINIER DE MÉTAUX BLACKROCK **a. Demande de certificat d'autorisation**

Suite aux réponses fournies par le promoteur, un résumé de l'avis des experts sur la question de l'étanchéité des haldes et la caractérisation des résidus est présenté aux membres du COMEX. Celui-ci confirme que le promoteur n'a pas fourni suffisamment de données (nombre insuffisant d'échantillon pour assurer une représentativité) pour démontrer que la protection des eaux souterraines sera garantie lors de l'exploitation de la mine.

La façon de faire habituelle est de refuser la dilution des eaux usées minières (p. 16 de la directive 019). De plus, la LQE stipule à l'article 20 que « Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement ». Finalement, par souci d'équité, avec les autres industries minières qui ont fait des efforts de se conformer à la directive 019 et à la Loi, il est important d'inciter le promoteur à faire de même.

Ainsi, une rencontre technique sera organisée le 13 novembre 2013 avec Métaux BlackRock, afin de discuter du fait que le projet ne peut être autorisé avec les données actuelles. Aussi, il faudrait qu'il propose des alternatives et des solutions, afin de s'assurer que les contaminants qui seront relâchés pour la halde à stérile n'atteignent pas la nappe phréatique et que des mesures d'étanchéité minimales au niveau des parcs à résidus grossiers et fins soit mises en place, avant que le COMEX puisse rendre une recommandation sur le projet.

4. PROJET MINIER DU LAC BACHELOR **a. Demande d'approbation du plan de restauration du site minier**

Un projet de questions complémentaires a été soumis aux membres pour obtenir des précisions notamment sur la sécurité des lieux, les infrastructures de surface et les bâtiments, les infrastructures de soutien, les aires d'entreposage, le parc à résidus, le suivi environnemental, les communautés avoisinantes, etc. Celui-ci est discuté et des précisions y sont apportées. Ainsi, un complément d'information sur ces divers aspects du projet sera transmis à l'Administrateur provincial pour obtenir des précisions de la part du promoteur avant que le COMEX puisse recommander l'approbation du plan de restauration.

5. PROJET EASTMAIN 1A ET DÉRIVATION RUPERT

La recommandation pour l'autorisation du Schéma directeur des travaux de réaménagement pour l'année 2013 a été transmise à l'Administrateur provincial le 25 octobre 2013, conformément aux conditions 2.7 et 2.8 du certificat d'autorisation. Un accusé réception de la part de Lynda Roy a été reçu le 29 octobre dernier.

a. Demande de modification au C. A. : Travaux de stabilisation de berge le long de la rive gauche de La Grande Rivière

Cette demande de modification a été reçue le 23 octobre 2013.

Ce projet découle des obligations du certificat d'autorisation en regard de la stabilisation des berges, sur une longueur de 500 mètres, dans le secteur de Chisasibi. La recommandation sera transmise à l'Administrateur provincial pour modifier le certificat d'autorisation et approuver le fait que les travaux initialement prévus ne peuvent se faire pour des raisons de sécurité et que l'aménagement du nouveau site plus en amont, tel que proposé par le promoteur, est acceptable. Par ailleurs, l'exploitation de la carrière de plus de 3 ha située en terre de catégorie I (point 11 du présent compte-rendu) sera également analysé en parallèle.

b. Rapports de suivi transmis pour information :

Les rapports suivant ont été transmis au COMEX pour information le 21 octobre 2013 par Madame Mireille Paul du MDDEFP.

- *Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune – Travaux 2012*, conformément à la condition 5.24 du C. A.

Exp. : Mireille Paul, 21 octobre 2013

- *Suivi de l'intégrité et de l'efficacité des tapis granulaires le long des berges de la Grande Rivière en aval de la centrale de La Grande-1*, conformément à la condition 5.1- du C. A.

Exp. : Mireille Paul, 21 octobre 2013

Les rapports suivant ont été transmis au COMEX pour information le 23 octobre 2013 par Madame Mireille Paul du MDDEFP.

- *Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères multispécifiques aménagées dans les biefs. Rapport d'étude 2012*, conformément à la condition 5.6 du C. A.

- *Suivi de la dynamique des rives et des îles de l'estuaire de la Grande Rivière*, conformément à la condition 5.1 du C. A.

Il a été convenu que les membres prendraient connaissance des documents dans les semaines à venir et que, s'il y a lieu, ils les commenteraient.

c. Rédaction du rapport de consultation publique

Le rapport est en voie de finalisation.

6. CARIBOU FORESTIER

Le COMEX a reçu une correspondance, le 17 octobre 2013, de la part de M. Guy Héту, directeur général de la Direction du Nord-du-Québec au Ministère des Ressources Naturelles au sujet de l'approche de précaution pour le rétablissement du caribou forestier sur le territoire d'application du chapitre 3 de la Paix des Braves. Celui-ci propose une rencontre visant à expliquer l'approche préconisée. Brian Craik mentionne que la partie crie considère que les travaux menés par les différentes instances concernées sont toujours incomplets et qu'une rencontre du COMEX sur ce sujet serait donc prématurée.

7. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES INSTALLATIONS MINIÈRES BLACKROCK PAR HYDRO-QUÉBEC

a. Demande de certificat d'autorisation

Les renseignements complémentaires demandés par le COMEX le 30 avril 2013 lui seront transmis bientôt (le 8 novembre 2013) par Madame Mireille Paul du MDDEFP. L'analyse du dossier est donc reprise et le comité verra à finaliser sa recommandation.

8. PROJET MINIER WHABOUCHI

a. Demande de certificat d'autorisation

Une série d'environ 200 questions sur l'étude d'impact du promoteur a été transmise à l'Administrateur provincial, le 16 octobre 2013, pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le projet. Un accusé réception de la part de Lynda Roy a été reçu le 18 octobre, ainsi que la copie des questions et commentaires de la part de Mireille Paul le 30 octobre 2013.

9. PROJET MINIER ÉLÉONORE

a. Demande de modification : gestion des matières résiduelles

Le complément d'information aux questions qui avait été envoyées par le COMEX en juillet dernier a été reçu le 24 octobre 2013. Le site proposé pour gérer les matières résiduelles de la mine serait convenable. Le comité est cependant préoccupé par l'ouverture possible d'autres sites de gestion des matières résiduelles dans ce secteur par d'autres exploitants miniers. Un libellé de condition sera proposé aux membres en vue d'émettre une recommandation pour cette modification au certificat d'autorisation.

10. PROJET DE PROLONGEMENT DE LA ROUTE 167 NORD (MTQ)

a. Demande de modification au certificat d'autorisation : Construction dans le lit d'un cours d'eau au km 141+735

Des renseignements supplémentaires sur cette demande avaient été demandés au MTQ en août 2012 et les réponses ont été reçues le 1^{er} octobre 2013. Le COMEX n'émettra pas de recommandation à cet effet, considérant que les travaux ont déjà été effectués et le cours d'eau n'a finalement pas été interrompu. Une correspondance sera transmise en ce sens à l'Administrateur.

11. EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE PLUS DE 3 HA – TERRAIN ÉLEVÉ À CHISASIBI

a. Demande de certificat d'autorisation

Ce nouveau projet a été déposé par l'Administrateur régional au COMEX le 29 octobre 2013 par courriel et le dossier papier a été reçu le 4 novembre 2013. Toutefois, des renseignements complémentaires ont été demandés par le COMEV. Les informations transmises par la SEBJ qui s'ajouteraient au dossier transmis au COMEV serviront d'étude d'impact. Le COMEX attendra donc de recevoir ces renseignements avant d'analyser le dossier.

12. SUIVI DE LA CORRESPONDANCE

Concernant la demande de modification au certificat d'autorisation du projet de prolongement de la route 167 Nord par Stornoway pour l'exploitation des bancs d'emprunt D-228 et D-229 à moins de 75m des cours d'eau, une recommandation positive a été transmise à l'Administrateur provincial le 16 octobre 2013, considérant la nature des matériaux à exploiter, l'expérience vécue ailleurs sur la route et les résultats du programme de suivi en cours. Un accusé réception de la part de Lynda Roy a été reçu le 18 octobre, ainsi que la copie de la modification au certificat d'autorisation le 24 octobre 2013.

13. QUESTIONNAIRE DU CCEBJ SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Les membres conviennent que la demande du CCEBJ visant à les rencontrer pour échanger sur le dossier de participation publique pourrait se faire avec l'ensemble des membres du COMEX plutôt qu'individuellement et ce lors d'une prochaine réunion tenue à Montréal.

14. VARIA

Le compte-rendu de la rencontre du 23 novembre 2012 avec la sous-ministre Mme Diane Jean sur le projet Matoush (Ressources Strateco inc.) a été déposé aux membres du COMEX pour information.

15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra les 3 et 4 décembre 2013 à Québec.